

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie d'Allardville	Numéro de permis 2013177	Date d'inspection Le 03 décembre 2024	
Nom de l'établissement Garderie d'Allardville		Numéro de téléphone (506) 725-2072	
Adresse 4572 134 Route Allardville NB E8L 1E4			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Rachelle Roy Arseneau		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

-Visite à l'établissement en fin d'avant-midi pour une inspection de surveillance impromptue
 -Le ratio est respecté durant la visite
 -Un rapport d'incident est rédigé sur une base quotidienne lorsqu'un incident mineur survient, ce rapport est remis dans le dossier de l'enfant
 -lorsqu'un incident majeur survient, la MAQ reçoit le rapport d'incident requis à cet effet
 -Discussion et clarification auprès de la directrice par rapport à la modification à la loi des breuvages chauds dans l'aire de jeu intérieur et extérieur des enfants
 -Un espace de changement de couche est désigné dans la garderie, il se situe dans le local principal de la garderie et est divisé de l'espace commun par un paravent. Cette zone offre à chaque enfant un espace individuel pour y ranger ses lingettes mouillées et couches. La table à langer est munie d'une courroie de sécurité ainsi qu'une pellicule imperméable. L'endroit désigné au changement de couche se trouve à 1m d'un lavabo et est éloigné de l'espace où est préparée la nourriture. Les enfants sont en tout temps supervisés durant le changement de couche.
 -Remise de l'annexe 21 - Modèle pour rédaction du guide l'employé. Invitant l'exploitante à réviser son guide de l'employé pour s'assurer d'avoir tous les éléments requis
 -Le matériel offert aux enfants dans l'aire de jeu intérieur est sécuritaire, propre et adapté au niveau du développement des enfants
 -Le matériel et l'équipement proposés dans l'aire de jeu intérieur est facilement accessible sur des étagères basses et ouvertes. La quantité du matériel proposé est suffisante et variée pour tous les enfants présents.
 -Le local fut nouvellement divisé avec des étagères, nous avons pris les mesures pour s'assurer que l'espace attribué aux enfants préscolaires étaient suffisant. Il fut confirmé que l'espace permet 13 enfants. Ce qui est amplement suffisant pour le montant d'enfant préscolaire présents.
 -Durant la visite, il fut observé que le personnel éducatif est engagé auprès des enfants. L'éducatrice se positionne au niveau de l'enfant, il y a du reflet d'émotion de l'écoute active des conflits ou difficultés vécues. Il y a proposition de solution et accompagnement dans la résolution de problème.

Observations: Lorsqu'arrivée à l'établissement les enfants chantent leurs chants de Noël, ils ont ensuite passé à la période de jeu libre. Une fois les jeux terminés, ils ont passé au dîner pour ensuite transitionner à la sieste.

original signé par
Rachelle Roy Arseneau

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 décembre 2024

Date

original signé par
Francine McGraw

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 décembre 2024

Date